

Appel à projets

Semaines de la Parentalité 2026

du 14 au 29 novembre 2026

Le RÉAAP, Côte Ouest, la CAF du Finistère et les partenaires locaux du champ du soutien à la parentalité développent les Semaines de la Parentalité depuis 2018. Les projets sont déclinés de manières singulières sur chacun des territoires en fonction des besoins repérés, des envies des partenaires, de l'offre existante, etc.

En quoi consistent les Semaines de la Parentalité ?

Les Semaines de la Parentalité sont un outil de développement social local. Elles impulsent la rencontre entre des professionnels de champs différents, mais ayant comme dénominateur commun le soutien à la parentalité.

Les partenaires de chaque territoire coopèrent pour l'organisation de la séance « Questions de familles » et la mise en place d'actions à destination des familles et professionnels.

Le programme « Questions de Familles » 2026 - 2027 a été élaboré dans le cadre du RÉAAP.



Conçu en partenariat avec l'association Côte Ouest, il pourra être diffusé dans différents endroits du Finistère lors des Semaines de la Parentalité 2026. Cette séance de cinéma a été pensée comme un temps convivial pour permettre l'échange autour des films, et s'exprimer sur des thématiques familiales via le cinéma de court-métrage.

Les 6 films du programme proposent un parcours dans des familles de toutes sortes, de diverses origines... Différentes formes cinématographiques mettent ainsi en avant des modèles familiaux variés. Chaque court métrage pose un regard singulier sur cette thématique pour interroger notre rapport à la famille et questionner les liens tissés entre diverses générations. Que l'on soit parent, enfant ou grand-parent, que signifie « faire famille » ?

Cette sélection est plus particulièrement axée sur la notion de transmission.

Des projections de « Questions de familles » pourront être organisées gratuitement sur l'ensemble du département et chacune d'elles pourra être assortie d'une ou plusieurs animations, d'un temps d'échange, etc.

Cet appel à projet a pour objectif de recenser l'ensemble des dynamiques locales qui souhaiteront s'inscrire dans les semaines de la parentalité 2026. Il servira également de guide pour la demande de subvention auprès de la Caf dans le cadre du Fond National Parentalité - volet 1 2026.

Qui est concerné ?

Toute structure ou collectivité désireuse de porter la thématique du soutien à la parentalité à l'échelle de son territoire.

A quelle échelle ?

Quartier, commune, communauté de communes : le projet des Semaines de la Parentalité est à développer à l'échelle territoriale la plus pertinente.

Quand se dérouleront-elles ?

Les Semaines de la Parentalité se dérouleront du 14 au 29 novembre 2026.

Les principales conditions ?

- Mener une dynamique partenariale.
- Programmer une séance du *Questions de familles* ou mettre en place des actions à destination des parents dans la période des Semaines de la Parentalité, en lien avec les courts métrages ou la thématique de la Journée Départementale REAAP qui abordera cette année le thème de « La transmission, ».

Les modalités

Un référent par territoire

Les partenaires déterminent une structure référente qui sera le porteur administratif du projet et l'interlocuteur privilégié de la CAF et de Côte Ouest. En cas d'attribution d'une aide destinée au financement des actions, c'est sa structure qui percevra le financement et sera garante de sa bonne gestion au profit de la dynamique partenariale locale.

C'est également ce référent qui remplira l'Appel à projet via la plateforme ELAN en l'intitulant "Semaine de la parentalité 2026 : territoire de..."

Les échéances

13 novembre 2025	Présentation du Questions de familles 2026 - 2027 au Quartz – Brest lors du Festival du Film court. Après-midi de travail autour du support et des animations possibles à mettre en place autour.
De décembre 2025 à février 2026	Regroupement, par territoire, de l'ensemble des partenaires souhaitant s'investir dans les Semaines de la Parentalité 2026. Montage du projet et rédaction de l'appel à projets : retour attendu pour le 27 février 2026 au plus tard.
À compter de mars 2026	Étude du dossier par la Caf et conventionnement entre la Caf et la structure désignée comme référente afin qu'elle perçoive l'aide financière.
Du 14 au 29 novembre 2026	Mise en œuvre des semaines de la parentalité 2026